

218C0967
FR0000073793-FS0516

30 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mai 2018, complété notamment par un courrier reçu le 30 mai, M. Godefroy de Bentzmann a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 18 mai 2018, par suite d'une cession d'actions DEVOTEAM hors et sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société DEVOTEAM et détenir, à cette date et à ce jour, 741 337 actions DEVOTEAM représentant 1 330 677 droits de vote, soit 8,90% du capital et 12,67% des droits de vote de la société¹.

À cette occasion, MM. Stanislas et Godefroy de Bentzmann (et leurs enfants) agissant de concert² **n'ont franchi aucun seuil** et ont précisé détenir, au 18 mai 2018 et à ce jour, 1 842 569 actions DEVOTEAM représentant 3 335 884 droits de vote, soit 22,11% du capital et 31,75% des droits de vote de la société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Stanislas Bentzmaan ³	1 101 232	13,22	2 005 207	19,09
Godefroy Bentzmann ⁴	741 337	8,90	1 330 677	12,67
Total famille Bentzmann	1 842 569	22,11	3 335 884	31,75

¹ Sur la base d'un capital composé de 8 332 407 actions représentant 10 506 431 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrairement à ce qui était indiqué dans D&I 217C0855 du 24 avril 2017 en note de bas de page n° 1, MM. Stanislas et Godefroy de Bentzmann ont précisé qu'ils détenaient respectivement, au 13 avril 2017, (i) 872 086 actions DEVOTEAM représentant 1 539 872 droits de vote, et (ii) 1 098 926 actions DEVOTEAM représentant 1 834 327 droits de vote.

³ Dont l'usufruit de 113 388 actions (assimilées au titre de l'article 233-9 I, 6° du code de commerce) représentant 226 776 droits de vote, détenues par les enfants majeurs de M. Stanislas Bentzmaan.

⁴ Dont l'usufruit de 45 460 actions (assimilées au titre de l'article 233-9 I, 6° du code de commerce) représentant 90 920 droits de vote, détenues par les enfants majeurs de M. Godefroy Bentzmann.